

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins de  
Bordeaux-Cartierville-  
Saint-Laurent

## À vos côtés



**PROPOSITION  
DE VERSEMENT  
POUR L'ANNÉE  
2023**

## PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	7 743 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(706) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	286 k\$
• Autres éléments du résultat	(1 083) k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	90 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	1 k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>7 037 k\$</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(2 356) k\$
• Ristourne	(2 704) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	717 k\$
• Affectation au FADM	(369) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(4 681) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0 k\$</b>

## RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES <sup>2</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		416 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	298 k\$
Fonds		85 k\$
Prêts et marges de crédit		916 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>3</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>401 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>3</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>191 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>4</sup></b>	<b>367 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>	<b>30 k\$</b>

**TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES 2 704 145 \$**

**FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU 368 682 \$**

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

<sup>2</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>3</sup> Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.